



Conseil économique et social

Distr. générale
8 juin 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

28 juillet 2017-27 juillet 2018

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par la Confédération des organisations familiales de l'Union européenne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

« Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural »

I. Introduction

La Confédération des organisations familiales de l'Union européenne (COFACE) est un réseau pluraliste d'associations de la société civile représentant les intérêts de toutes les familles, sans discrimination. Rassemblant 58 organisations membres dans 23 pays, elle représente plus de 25 millions de familles en Europe. Elle promeut au niveau européen des politiques de non-discrimination et d'égalité des chances entre les personnes et entre les différentes formes que prend la famille, et soutient spécifiquement les politiques visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est soutenue par le Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI).

Pour la COFACE, bâtir des villes et des communautés durables (objectif de développement durable 11) passe notamment par un renforcement des services de proximité de soutien à la famille, tant en milieu urbain que rural.

II. Le rôle des services de proximité dans l'édification de sociétés viables et résilientes

La COFACE note avec préoccupation le manque de services de proximité adéquats et accessibles visant à soutenir les personnes handicapées et autres personnes nécessitant un appui dans la plupart des États membres de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les dispositifs axés sur la personne, comme le budget personnel et l'aide personnelle. Dans certains pays, la crise économique de 2008 et la récession ont entraîné d'importantes réductions des dépenses allouées aux services d'aide personnelle. Les membres de la famille comblent souvent le manque de services sociaux, mais s'appuyer sur une main-d'œuvre non rémunérée n'est pas une solution viable si l'on veut créer des sociétés européennes inclusives et prospères. Par ailleurs, cette question est fortement empreinte de la problématique femmes-hommes : les résultats de notre étude montrent que les deux tiers des aidants familiaux sont des femmes. Le manque de services de soins accessibles pour les enfants, les personnes âgées, les personnes ayant des besoins complexes et celles souffrant de maladies chroniques entrave souvent l'insertion des aidants familiaux sur le marché du travail. En outre, les aidants familiaux ne bénéficient pas de reconnaissance sociale ou financière, d'assurance sociale ou de régime de retraite et n'ont pas véritablement la possibilité de retourner sur le marché du travail.

Les services d'aide à domicile, les soins infirmiers à domicile, les prises en charge de répit ou les aides personnelles sont les formes de soutien les plus plébiscitées par les aidants familiaux et leurs proches nécessitant un appui. Les membres de la COFACE estiment que rendre ces services disponibles soulagerait les aidants familiaux de leurs responsabilités en matière de soins intensifs et permettrait à leurs proches de vivre de manière autonome dans la communauté tout en recevant un soutien de qualité. Nous comptons sur l'Union européenne pour appuyer la transition d'une prise en charge en institution aux services de proximité dans l'ensemble des États membres en continuant d'investir dans ce domaine durant la prochaine période de financement (2021-2027).

III. Conclusions

La situation actuelle, dans laquelle 80 % des soins incombent aux aidants familiaux, sans qu'ils ne reçoivent de compensation financière, de droits sociaux ou

de régime de retraite adéquats, n'est pas viable. Les familles jouent un rôle important pour prévenir le placement dans un établissement de soins de leurs proches. Les familles devraient recevoir un soutien adéquat pour profiter de la vie dans la dignité, tant en milieu urbain que rural.

Des investissements dans des services sociaux de proximité accessibles et de qualité et des mesures de soutien familial du XXI^e siècle, en mettant l'accent sur les politiques permettant d'équilibrer vie professionnelle et vie personnelle, contribueraient grandement à l'intégration sociale et au bien-être de toutes les familles.
